

**COMPTE RENDU
REUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL
DE L'AADCSA
en date du 29 MARS 2018**

ETAIENT PRÉSENTS :

Direction : M. BERNIER Dominique

Déléguées du personnel titulaires :

Mme CONTOUX Alexandra
Mme LABUSSIERE Martine
Mme PONS Isabelle
Mme VALLEIX Ludivine

Déléguées du personnel suppléantes :

Mme LAPRUGNE Josette
Mme RIFFARD Yrène

ETAIENT EXCUSEES :

Déléguées du personnel titulaires :

Mme CHOTARD OLIVIER Corinne
Mme VALLEIX Ludivine
Mme DIAZ Murielle

Déléguée du personnel suppléante :

Mme LESPINASSE Johanna

En ouverture, M. BERNIER informe les délégués du personnel de la démission de Mme IMBERT de l'AADCSA qui était déléguée titulaire. En application des textes, il est proposé que Mme LAPRUGNE Josette, élue suppléante de la même catégorie, soit nommée titulaire.

L'ensemble des Déléguées présentes valide cette proposition.

INFORMATIONS DONNEES PAR LA DIRECTION

I – Mouvements du personnel :

La liste des mouvements du personnel concernant le mois de février 2018 est remise par M. BERNIER.

Au 28 février 2018, nous dénombrons 474 salariés (413 en CDI et 61 en CDD).

II – Contrats inférieurs à 70 heures :

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation au 28 février 2018 est remise par M. BERNIER.

III – Questions et informations diverses

Conformément à l’avenant n°29 de la CCB, entré en vigueur le 1^{er} juin 2017 et portant sur le maintien des indemnités journalières complémentaires, il est demandé que le versement des indemnités journalières complémentaires par l’employeur se fasse à échéance mensuelle.

Cette question a été posée en réunion DP : le 26 septembre 2017, le 24 octobre 2017, le 23 novembre 2017 et le 25 janvier 2018.

A cette dernière date, il a été enfin annoncé et écrit sur le PV des DP que « cet avenant 29 sera mis en œuvre sur les salaires de mars 2018 ». Les salariés ont donc été informés.

Lors des réunions dans le cadre du déploiement des aides techniques, les salariés sont informés que la mise en place de la subrogation est un projet pour l’année 2018.

Les indemnités journalières complémentaires devraient déjà être versées à échéance mensuelle depuis 10 mois.

Qu’en est-il ?

M. BERNIER fait un point sur la situation de ce dossier sur le volet mise en œuvre renvoyant aux outils. Il ne conteste pas l’engagement pris le 25 janvier en réunion mais malheureusement, l’outil attendu ne peut être opérationnel en version manuelle développée par le service. Différents contacts ont été pris et se poursuivent avec Apologic et UNA. Un rdv est pris avec Apologic le 11 avril prochain.

En l’état, une mise en œuvre ne pourra se réaliser au plus tôt sur le versement du salaire du mois de mai.

Dans l’attente, les salariés impactés sont invités à contacter le service RH pour une avance sur la partie prévoyance. Cela veut dire que ces personnes adresseront, dès réception, à l’AADCSA, le décompte de la CPAM relatif au paiement des indemnités journalières.

La prochaine réunion est fixée au :

JEUDI 26 AVRIL 2018 à 9 h 30

Moulins, le 30 MARS 2018